LFB Lycée français de Barcelona
Bosch i Gimpera, 6-10
08034 Barcelona

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Année scolaire 2026/2027

Nº de Séance : 1

Procès-verbal du Conseil d'établissement

Séance extraordinaire du 30 septembre 2026

Présents / visioconférence:

Membres à voix consultative :
Ana Saint-Dizier, Conseillère consulaire
Renaud Le Berre, Conseiller consulaire
Youssef Hanayen, Conseiller consulaire

Membres de droit :
Laurent Bertat, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle adjoint, en visioconférence
Anne-Laure Martorell, Proviseure
Jérémy Olivo, Secrétaire général
Matthias Bihel, Proviseur adjoint (lycée)
Anne-Sophie Vallier-Gay, Proviseure adjointe (collège)
Karine Essel, Directrice de l'école élémentaire
Anne-Sophie Lepoutre, Directrice de l'école maternelle
Elisabeth Guiboud-Ribaud, CPE du lycée

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :
Estrella Gorjon
Alexandre Magot
Caroline Soulat
Lorraine Renaux

Représentants des personnels administratifs et de service :
Marianne Waffelaert
Céline Marin

Représentants des parents :
Yannick Autret (APE)
Catherine Gatignol Edrey (APE)
Hélène Monnard (APE)
Alexandre Tagger (APE)
Myriam Benhamani (ALI)

Elèves :
Eshan Ghazanfar

Excusés :
Azar Agah-Ducrocq, Consule Générale de France
Pascal Bourbon, Conseiller consulaire
Baudouin de Marcellus, Conseiller consulaire
Chloé Martin, Agent comptable secondaire des lycées français d'Espagne
Ariadna Puig, enseignante
Lucie Quéméner, enseignante
Janna Sabata, APE
Prune Bihel, élève

23 membres présents, le quorum est atteint.

1. Ouverture et Ordre du Jour

- Ordre du jour : Dédié à un point unique soumis à des contraintes calendaires strictes: la carte des emplois et les mesures de structure d'emplois (supports de détachement) pour l'établissement.
- Prochain CE : Le compte rendu du précédent conseil d'établissement sera approuvé lors de la prochaine session ordinaire.

2. Déclarations Liminaires & Échanges

- Déclaration des représentants des parents d'élèves (APE) :
 - Inquiétudes sur la suppression progressive des postes de détachés, la hausse prévisible du coût des personnels fonctionnaires et le manque de visibilité sur la masse salariale.
 - Réactions face aux récentes grèves et alertes météo : dénonciation des désorganisations de cours, des surveillances fragilisées et des déplacements inutiles subis par les familles.
- Réponse de la Direction :
 - La cheffe d'établissement affirme catégoriquement que la sécurité des élèves a été assurée à tout moment et qu'aucun signalement auprès des autorités diplomatiques / tutelles n'a été nécessaire.

3. Examen des Mesures de Carte des Emplois et Votes

Point A : Régularisation d'une fermeture de poste au 1er degré (Professeur des écoles)

- Objet : Régularisation de la suppression d'un support de détaché (suite au départ d'un collègue et à la fermeture effective d'une classe en élémentaire à la rentrée 2026).
- Arguments de la Direction : Baisse des effectifs constatée, présence d'un vivier local suffisant d'enseignants du premier degré, et part de détachés restant supérieure à 50 %.
- Interventions des syndicats (FSU / Personnels) : Refus de principe de fermer des postes de détachés sur des départs ; nuance apportée sur la situation du collègue concerné (refus de prolongation exceptionnelle à trois ans de la retraite) et inquiétude globale quant à la baisse du taux de détachés. Par ailleurs les représentants des personnels discutent du chiffre seuil des 50%, sachant qu'un support de détaché proposé à la suppression au cours de ce CE amènera un département à ne plus avoir de détaché.
- Résultat du vote :
 - Présents : 23 | Votants : 20
 - Pour : 7
 - Contre : 6
 - Abstentions : 7
 - Décision : Avis favorable adopté.

Point B : Fermeture d'un support de détaché en Mathématiques (Second degré)

- Objet : Non-renouvellement du support de détaché au 31 août 2027 suite à un départ à la retraite.
- Arguments de la Direction :
 - L'équipe de mathématiques compte actuellement 63 % de détachés (12 détachés, 7 personnels de droit local - PDL).
 - Mesure de prudence budgétaire et d'ajustement aux effectifs d'élèves futurs (post-fermeture de classe en primaire), avec possibilité de recruter localement en CDI si besoin à la rentrée.
- Interventions : Les syndicats soulignent que les arguments développés précédemment s'appliquent encore. Ils soulignent cependant qu'au-delà des positions de principes, ils sont conscients des problèmes d'effectifs et considère qu'il est bien sûr préférable de fermer un support et le poste associé que de licencier un personnel. Un conseiller consulaire fait une remarque sur le besoin de préserver la qualité de l'enseignement en maintenant des enseignants titulaires/détachés.
- Résultat du vote :
 - Présents : 23 | Votants : 20
 - Pour : 8
 - Contre : 7
 - Abstentions : 5
 - Décision : Avis favorable adopté.

Point C : Fermeture d'un support de détaché en Arts Plastiques (Second degré)

- **Objet :** Suppression du support de détaché (agrégé) au 31 août 2027 suite à un départ à la retraite, et conversion en besoin sous contrat de droit local (PDL).
- **Arguments de la Direction :**
 - Structure des besoins horaire très ajustée : le passage d'un professeur agrégé (15h) à un certifié ou PDL (18h) créerait un sur-apport horaire non absorbable par la grille horaire de l'établissement (pas de spécialité Arts Plastiques en lycée, uniquement une option).
 - Flexibilité nécessaire pour dimensionner les recrutements locaux selon les besoins horaires exacts.
- **Interventions :**
 - **Syndicats / Représentants :** Inquiétude quant à la perte totale de détachés dans cette discipline (discipline partagée uniquement avec des contrats locaux, à l'instar de la musique) et nécessité de garantir des compétences adéquates (connaissance du programme français) pour maintenir l'attractivité de l'option Arts Plastiques (face au *Bachillerato artístico* local).
 - **Explication technique (M. Bertat) :** La CCPL ne permet pas de choisir le statut (agrégé vs certifié) d'un candidat détaché, d'où la décision de fermer le support pour des raisons d'équilibre horaire.
- **Résultat du vote :**
 - **Présents :** 23 | **Votants :** 20
 - **Pour :** 12
 - **Contre :** 5
 - **Abstentions :** 3
 - **Décision :** Avis favorable adopté.

La séance est levée à 18h30.

La/le secrétaire de séance

La Proviseure

LYCÉE FRANÇAIS DE BARCELONE PROVISEUR

APE
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LFB
ASOCIACIÓN DE LOS PADRES DE ALUMNOS DEL LFB

Barcelone,

Le 30 septembre 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE

Conseil d'établissement extraordinaire du LFB, au nom de l'APE de Barcelone

Madame la Cheffe d'établissement, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous sommes réunis pour valider la suppression de 3 postes de professeurs fonctionnaires détachés. L'APE en prend acte.

Le LFB a perdu 500 élèves en 7 ans. La masse salariale ne peut malheureusement que s'ajuster à cette réalité, et nous le subissons au travers de nos enfants. À cela s'ajoute le transfert, par tranche, à l'AEFE, des charges de pensions civiles et leur déficit. Sans visibilité sur la suite, le coût des personnels fonctionnaires pourrait presque doubler si cette trajectoire devait se poursuivre jusqu'à 100 %.

L'APE s'est opposée à ces mesures : pétition, courrier au Président de la République, recours contre l'Etat, toutes actions qui, nous l'espérons, auront suscité l'appui et le relai des personnels autour de cette cause qui nous est commune. Si l'appauvrissement de la France doit avoir des conséquences, nous plaidons pour que cela se fasse sous l'égide d'un pilotage pertinent : **les mesures structurelles doivent précéder les mesures budgétaires.**

Pourquoi ce préambule ? Pour rappeler que notre cause est commune et que le droit de grève n'est pas en cause dans son principe.

Cependant hier des enfants se sont retrouvés à l'école des heures durant sans enseignement et dans un cadre de surveillance fragilisé par le cumul de la grève des personnels de vie scolaire. En plein épisode d'alerte météo, de nombreux élèves et/ou familles ont fait des trajets bien inutiles.

La colère des familles, y compris les plus attachées au LFB, n'entraînera pas forcément des retraits immédiats, mais elle pèsera sur le bouche-à-oreille, sur la réputation d'une école capable de mettre ses élèves et familles dans une telle situation. **Son attractivité s'en trouvera entachée avec les effets que l'on connaît sur la baisse des effectifs et donc sur la masse salariale.** Disons-le clairement : une situation comme celle d'hier a un coût non seulement pour l'établissement mais aussi pour ses personnels.

Nous restons donc ouverts à des formes d'opposition communes pour défendre l'établissement de nos élèves, mais ni à n'importe quel prix pour ces derniers ni quand elles apparaissent contre-productives à moyen et long-terme.

Nous vous remercions de votre écoute.